



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

redevance à payer par virement mentionnant la référence suivante : si-ru « adresse du bien »

80€ indexés (82,80 - 2020) = délai de réponse 30 jours calendrier

160€ indexés (165,60 - 2020) = délai de réponse 5 jours ouvrables

**Le traitement de la demande ne débutera qu'à partir de la réception de la preuve de paiement
au compte IBAN :BE74 0910 0014 3307 – BIC : GKCCBEBB**

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Evere.
Madame, Monsieur,

Conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 et aux articles 275, 276 et 276/I du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (A.G.R.B.C. du 30/11/2017) relatifs aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis** (rue + numéro + boîte + étage; un bien par demande):

.....

cadastré Division – Section – Numéro

et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) :

.....
.....

Demande urgente² : oui – non

Je joins à la présente :

- A. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit;
ou³
Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.
Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

B. La preuve du paiement de la redevance, à verser sur le compte bancaire suivant : **BE74 0910 0014 3307** avec la mention : **si-ru « adresse du bien »**

C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire) ;

¹ Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

² En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements peut être doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire

³ Biffer la mention inutile.

D. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire, le descriptif sommaire du bien⁴.

Coordonnées du demandeur :

*Nom :

*Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

GSM :

FAX :

Qualité : notaire agence immobilière particulier autre

N° d'entreprise/d'unité d'établissement ou n° du registre national :

Votre référence :

**Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.*

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient également adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus : oui – non

Date :

Signature du demandeur

Sans ces champs dûment complétés votre demande ne sera pas traitée.

Nous vous demandons de nous faire parvenir la demande **PAR MAIL** à l'adresse suivante :

si-ru@evere.irisnet.be

Les données à caractère personnel collectées au moyen de ce formulaire sont uniquement traitées par la Commune d'Evere en vue de remplir les missions qui lui ont été confiées par la loi susmentionnée. En vertu de la Loi-Cadre du 30 Juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (transposition du RGPD) les données personnelles ne sont pas transmises à des tiers excepté dans certains cas tel qu'une obligation légale ou pour des raisons juridiques. Les données ne sont en aucun cas traitées à des fins commerciales. Pour toute information complémentaire concernant ce traitement ou pour appliquer vos droits (d'accès, de rectification, ...), veuillez envoyer un email à privacy@evere.brussels.

⁴ Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ;
- les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffèrent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ;
- le nombre d'emplacement de stationnement.

Lorsque le bien visé par le demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.